

10<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

10<sup>c</sup>.

ORGANE REPUBLICAIN DU DEPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTES POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d' — ).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

### Le refus des Etats-Unis de venir à Gènes. — L'Empire Britannique va-t-il se disloquer? — L'entrevue financière de Paris. — Une démarche des Etats-Unis.

Ainsi, la nouvelle est officielle, le gouvernement des Etats-Unis décline toute participation à la Conférence de Gènes.

Le fait, pour être prévu, n'en comporte pas moins la plus grande importance.

Pour expliquer ce refus, deux raisons sont invoquées :

1<sup>o</sup> Washington ne veut pas être entraîné dans les complications politiques de l'Europe.

2<sup>o</sup> Washington ne veut pas changer d'attitude à l'égard du gouvernement des Soviets.

La détermination des Etats-Unis de rester à l'écart des affaires d'Europe peut se justifier en principe.

Mais, en fait, un tel détachement est-il possible? Plus que jamais, la vie économique d'une nation est étroitement solidaire de la vie économique mondiale.

A l'heure actuelle, l'espèce d'isolement que veut cultiver l'Amérique n'est plus réalisable.

D'ailleurs, les Etats-Unis sont moins scrupuleux d'intervenir dans les affaires d'Europe quand il s'agit d'obtenir des réductions de nos armements navals et terrestres.

Nous n'avons pas signalé à maintes reprises, ces derniers mois, diverses tentatives d'ingérence?

Bref, la première raison américaine manque de fondement.

Quant à la détermination de Washington de ne pas siéger à côté des Soviets, sans avoir obtenu d'eux, au préalable, des engagements précis relativement à la restauration effective de la Russie, on ne peut que l'approuver.

L'intransigence, l'arrogance affichées ces derniers jours encore par certains bolchevistes, prouvent une fois de plus quels imprévus réservent les futures négociations de Gènes.

Reste la répercussion de cette abstention. Il n'est pas douteux que la conférence de Gènes est rendue vaine, par avance, par l'absence de l'Amérique, aucun effort sérieux n'est possible sans le concours de cette dernière.

Voilà une raison de plus qui permet de prédire la faillite totale de la conférence de Gènes.

Ce n'est pas la seule!

De plus en plus se pose la question de la retraite de Lloyd George, le grand promoteur de ladite Conférence.

Suivant certains même la démission du Premier Anglais serait déjà un fait accompli. Sa proclamation dépendrait seulement des circonstances.

Or, il faut bien le reconnaître, les circonstances ne sont rien moins que favorables à un sauvetage de Lloyd George.

Celui-ci recueille aujourd'hui les fruits d'une politique toute d'intransigence et de violence.

Les troubles des Indes viennent de s'aggraver encore. Le monde musulman tout entier se soulève pour protester contre les procédés de violence et de tyrannie employés par la Grande-Bretagne à son égard.

Hier, l'Egypte triomphait de Londres.

Demain, ce sera le tour de tous les pays qui vont du Proche-Orient à l'Extrême-Orient.

En attendant, nous assistons à ce spectacle, et combien significatif, des fils, même de la Grande-Bretagne condamnant avec énergie les maîtres du jour.

Le sous-secrétaire d'Etat pour les Indes, M. Montagu, après avoir stigmatisé publiquement la politique extérieure et coloniale de Lloyd George, démissionne. Et cette démission annonce celle du vice-roi des Indes, lord Reading lui-même, qui se refuse à gouverner un peuple par la violence et la terreur. Ne va-t-on pas jusqu'à affirmer que les fonctionnaires britanniques des Indes démissionnent également en masse pour marquer leur réprobation de la politique que Londres impose là-bas?

Dans l'Afrique du Sud, la situation n'est guère plus brillante : le général Smuts la considère comme la plus grave de toute l'histoire de cette

province. La grève est générale : les émeutes succèdent aux émeutes ; de véritables combats sont livrés.

La Grande-Bretagne est elle-même menacée directement. Elle portait déjà péniblement le fardeau de ses 2 millions de chômeurs. Or, voici qu'un nouveau million d'ouvriers va se trouver sans travail : la Fédération nationale des patrons mécaniciens et des constructeurs de navires vient de prononcer le lock-out de leur ouvriers, ne voulant pas « se soumettre à la volonté des syndicats qui refusent aujourd'hui de reconnaître les fonctions directoriales des patrons ».

D'ores et déjà, la mesure atteint 300.000 personnes.

On le voit, l'heure est des plus graves pour l'Empire Britannique ; son existence même pourrait bien être en jeu!

Après de laborieuses négociations, les ministres des Finances ont fini par élaborer un arrangement, réglant en quelque sorte les divers problèmes financiers en suspens entre les Alliés.

Voici les points principaux de l'accord :

Les frais respectifs des armées d'occupation postérieures au 1<sup>er</sup> mai 1921 ont été fixés.

La répartition des prestations en nature se fera sur la base de 65 0/0 pour la France et 35 0/0 pour les autres nations.

Les accords de Wiesbaden sont acceptés par nos Alliés, mais sous certaines réserves ; par exemple, le montant des livraisons est limité.

L'accord financier du 13 août, relatif au 1<sup>er</sup> milliard de marks-or, est révisé de telle sorte que la France recevra 140 millions de marks-or, au titre de ses frais d'occupation antérieurs au 1<sup>er</sup> mai 1921.

Au total, les engagements pris ne sont pas aussi favorables pour nous qu'on l'avait espéré : la plupart des suggestions apportées par le représentant de la France, M. de Lasteyrie, ont été repoussées, parce qu'elles tendaient à revenir sur des arrangements conclus déjà par MM. Briand et Loucheur et qu'il n'est pas possible à un pays, a dit le représentant anglais, de renier la signature d'un de ses gouvernements.

La vérité de ce principe n'est pas douteuse. Mais l'incident montre une fois de plus à quels points les intérêts français ont été compromis, et avec quelle légèreté.

Avant de se séparer la conférence financière a eu à connaître une réclamation des Etats-Unis qui n'a pas manqué de provoquer quelque étonnement.

Le représentant officieux des Etats-Unis a communiqué aux ministres alliés une note de son gouvernement demandant qu'on tienne compte, dans la répartition des paiements effectués par l'Allemagne, des frais d'occupation de l'armée américaine.

Jusqu'ici, rien que de très légitime.

Mais le memorandum ajoute que le gouvernement des Etats-Unis « compte obtenir le paiement intégral du coût de son armée d'occupation avec les intérêts avant qu'aucune part des paiements allemands soit distribuée pour les réparations ou pour tout autre but ».

Cette démarche est étrange!

Certes, les Etats-Unis ont le droit de se faire rembourser leurs frais d'occupation. D'ailleurs, aucune puissance alliée ne le conteste.

Mais quel droit ont-ils de réclamer aux Alliés le paiement de ces frais?

Aucun.

En effet : les Etats-Unis ont refusé de signer le Traité de Versailles ; ils ont refusé de participer à toutes les négociations destinées à assurer l'exécution des clauses du dit traité. Systématiquement, ils se sont tenus à l'écart. Enfin, ils ont réglé directement avec l'Allemagne une convention de paix, qui ne tient nul compte des droits et intérêts des Alliés.

Dans ces conditions, la mise en demeure de Washington n'est pas recevable par les Alliés.

Si les Etats-Unis veulent obtenir le règlement de sa créance, c'est à Berlin qu'ils doivent s'adresser.

M. DAROLLE.

## INFORMATIONS

### L'Allemagne paiera la mobilisation de 1921

M. de Lasteyrie a fait admettre, par ses collègues alliés l'imputation au compte de l'Allemagne des frais de mobilisation de la classe 1919, au cours de l'année 1921.

### Les troupes américaines quittent le Rhin

Le 6<sup>e</sup> régiment d'infanterie américain a quitté la zone américaine du Rhin pour rentrer aux Etats-Unis par la voie d'Anvers. C'est le premier départ qui a eu lieu comme suite aux derniers ordres de réduction du département de la guerre de Washington. Dans ce transport se trouvaient 31 femmes allemandes et 8 enfants.

### Des documents secrets livrés à l'entente

Le Berliner Tagblatt reçoit de Francfort une information suivant laquelle le nommé Frey, étudiant a été arrêté dans cette ville sous l'inculpation de haute trahison.

Frey aurait livré aux membres des commissions interalliées de contrôle des documents secrets de la plus haute importance.

### Les volontaires alsaciens-lorrains de 70 reçoivent un drapeau

Les différentes délégations alsaciennes-lorraines de Metz, Thionville, Nancy, Strasbourg, Colmar, Mulhouse, Belfort, etc., sont venues à Paris pour assister au 2<sup>e</sup> Congrès de la Fédération des engagés volontaires alsaciens-lorrains. Elles se sont rendues dimanche matin aux Invalides, où a eu lieu la remise d'un drapeau nouveau aux volontaires alsaciens-lorrains de 1870 par le général Malleterre.

Les délégations se sont rendues sur la tombe du soldat inconnu où le général Taublieb, sénateur du Bas-Rhin, a exprimé l'hommage des volontaires alsaciens-lorrains.

### L'hospitalité pour les gosses de Russie

Dimanche matin, à 10 heures, une cinquantaine d'enfants russes âgés de 12 à 16 ans, venant de Constantinople, sont arrivés à la gare de Lyon. Ils étaient accompagnés du capitaine Marteau. Ils ont été reçus par les membres directeurs du Comité français au sauvetage des enfants russes.

Ces enfants qui sont dans le plus grand dénuement, ont été conduits dans les locaux du Comité, rue Marini, d'où ils seront dirigés sur différentes régions et placés chez des agriculteurs.

### La Roumanie a commandé à l'Allemagne 172 locomotives

L'emprunt pour les chemins de fer a été conclu pour trois ans, à 5 0/0 d'intérêt.

La somme de 500 millions de leis est destinée au paiement des 172 locomotives nouvelles, qui doivent arriver d'Allemagne, ainsi qu'à l'achat du matériel manquant et qui peut être produit à l'intérieur du pays.

### La mobilisation russe à la frontière roumaine

Différentes dépêches d'origine soviétique ont annoncé que la Roumanie permettrait au général Petliura d'organiser une armée sur le territoire roumain et lui donnerait des subsides. On déclare de source autorisée que ces allégations sont absolument fausses et sont destinées seulement à servir de prétexte à la mobilisation de l'armée rouge à la veille de la Conférence de Gènes.

### Monument d'Edouard VII à Biarritz

Dimanche a été inauguré à Biarritz un monument élevé à la mémoire du roi Edouard VII. M. Raiberti, ministre de la marine présidait la cérémonie à laquelle assistaient de hautes personnalités anglaises.

## CHRONIQUE LOCALE

### LOGIQUE !!

La Chambre s'est prononcée par 2 fois sur le projet relatif à l'avance de l'heure.

Ainsi que nous l'indiquons, ci-dessous, elle a voté une première fois contre le projet ; puis elle a voté pour le projet.

Elle a repoussé le projet portant « l'avance d'une heure » ; elle a voté le projet portant « l'avance de 60 minutes ».

Jusqu'à ce jour nous pensions qu'une heure égalait 60 minutes, et, dans d'autres termes, que c'était la même chose.

Il y a des nuances, paraît-il : bien malin qui les saisira ; il faut, au moins, être député pour cela, et être un député qui a voté pour les deux projets.

Partisans et adversaires de l'heure d'été ont développé amplement leurs arguments : les campagnes ne s'accommodent que difficilement de cette heure ; c'est une gêne pour eux.

Par contre, elle est très agréable pour les citadins, les employés de bureau, de magasin. Il paraissait donc impossible de concilier les deux parties. Il fallait admettre l'heure d'été ou la repousser. C'était la logique même.

La Chambre a fait le contraire : elle a fait à son idée. Mais on avouera que l'idée est assez baroque, que de condamner, le matin, l'heure d'été et de la voter, le soir, et de dire : « Nous ne voulons pas l'avance d'une heure, mais l'avance de 60 minutes ! »

Un pointage intéressant serait de faire le relevé des députés qui le matin ont voté « contre l'heure d'été » et qui, le soir ont voté pour les « 60 minutes ».

Il y en a bien 70, au moins. A quel mobile ont-ils obéi, à quelles raisons ont-ils cédé en émettant leurs votes contradictoires ?

Nous l'ignorons, mais nous croyons que notre confrère du « Courrier de l'Aveyron » a vu clair dans le manège de ces députés-là.

Ces députés ont dû se dire : « J'ai des électeurs qui sont adversaires de l'heure d'été, je leur dirai que j'ai voté le projet Pouzin. Et comme j'en ai d'autres qui estiment profitable l'avance de l'heure, je pourrai leur prouver que j'ai voté le projet Prevet ».

Le projet Pouzin combattait l'avance de l'heure ; le projet Prevet soutenait l'avance de 60 minutes.

La logique espérait une autre solution : mais, est-ce qu'elle n'est pas, chaque jour sacrifiée par le Parlement ? Depuis 3 ans, il vote des ordres du jour demandant qu'on fasse rendre gorge aux profiteurs de la guerre. Est-ce que depuis 3 ans, les profiteurs de la guerre ne trouvent pas leurs meilleurs soutiens dans le Parlement ?

Alors ?... Inutile de s'en faire !

LOUIS BONNET.

### Votes de nos députés

Sur l'article 1<sup>er</sup> du contre-projet de M. Pouzin, repoussant le projet relatif à l'avance de l'heure d'été, les députés du Lot ont voté :

Pour : MM. Delpont, Delmas, prince Murat.

La Chambre a repoussé l'avance de l'heure par 265 voix contre 280.

Sur la proposition de M. Prevet tendant à avancer de 60 minutes l'heure d'été, nos députés ont voté :

Pour : M. le prince Murat.

Contre : MM. Delpont, Delmas.

La Chambre a adopté la proposition par 299 voix contre 229.

### Armée

M. le général de brigade Reibell, commandant la 85<sup>e</sup> brigade d'infanterie, est nommé au commandement des subdivisions de Strasbourg et Saverne, à Strasbourg.

M. le général Reibell a été pendant plusieurs années colonel du 7<sup>e</sup> à Cahors, où il a laissé d'excellents souvenirs et de vives sympathies.

### Au 7<sup>e</sup>

M. Barrère (J.-M.), chef de bataillon (major), au 7<sup>e</sup> rég. d'infanterie, chargé de la liquidation du 11<sup>e</sup> rég. d'infanterie, est maintenu à Montauban jusqu'au 31 juillet 1922.

M. Berjonneau (F.-P.), chef de bataillon au 7<sup>e</sup> rég. d'infanterie (pour ordre) est maintenu détaché au 16<sup>e</sup> rég. de tirailleurs sénégalais jusqu'au 20 janvier 1923.

M. Ture (L.-L.), chef de bataillon au 7<sup>e</sup> rég. d'infanterie est maintenu à la disposition du maréchal commandant en chef les troupes d'occupation du Maroc.

MM. Desmases, Lamarque, lieutenants au 7<sup>e</sup> rég. détachés au 16<sup>e</sup> tirailleurs sénégalais.

M. Giacomoni, lieutenant au 7<sup>e</sup> est maintenu en congé de 2 ans, sans solde.

M. Théron, lieutenant au 7<sup>e</sup>, est maintenu en congé avec solde nette.

### Compatriote

Notre compatriote M. le colonel Philippot, dont la famille habite Puy-l'Evêque, vient d'être nommé chef d'état-major des troupes d'occupation du Maroc.

Le colonel Philippot, sorti de Saint-Cyr en 1897, a fait toute sa carrière dans les colonies avant la guerre, et particulièrement au Soudan où il s'est distingué à plusieurs reprises dans les diverses missions dont il a été chargé. Il a commandé, durant la guerre, un bataillon, puis un régiment d'infanterie coloniale, et sa qualité de breveté l'a appelé, en outre, dans les états-majors, où il a assumé les fonctions délicates de chef du 3<sup>e</sup> bureau. Après la guerre, il demanda à prendre du service au Maroc ; affecté d'abord au commandement d'un régiment d'infanterie coloniale dans la région de Taza, il devint chef d'état-major du général Aubert et ce fut lui qui prépara les brillantes offensives qui aboutirent à la réduction du massif de Beni-Ouarain.

Nos félicitations à notre distingué compatriote.

### Enregistrement

M. Delpont, receveur de l'enregistrement à Mezel (Basses-Alpes) est nommé à Salviac, en remplacement de M. Fonrouge nommé à Villefranche (Dordogne).

### Ponts et Chaussées

M. Audéillan, ingénieur des Ponts et Chaussées, est chargé du service de l'arrondissement du Nord et du 1<sup>er</sup> arrondissement de la navigation du Lot, à la résidence de Figeac, en remplacement de M. Nigou, décédé.

### Encore la Petite Monnaie

Puisque nous paraissions obsédé par cette question de petites coupures, pour mieux dire, de petite monnaie, — autant vaut à en parler une fois encore.

Les petites coupures devaient être remplacées par des jetons en aluminium ; or, c'est à peine, si dans nos régions, on en a vu quelques exemplaires.

Sommes-nous certains d'en voir suffisamment qui remplacent les petites coupures ? Non, paraît-il : c'est notre confrère parisien les « Informations parisiennes » qui nous avertit.

A la suite d'une enquête qu'il a faite, il a obtenu la réponse suivante : La disparition des jetons de 0 fr. 50, bien qu'émis en quantité assez considérable, tient à deux raisons. La première c'est toujours la manie du public : collectionner pendant les premiers temps le nouvel échantillon monétaire, et qui, pour y mieux parvenir, n'hésite pas à sortir sa réserve de métal-argent. Mais il existe une seconde raison que nous n'aurions jamais imaginée et que nous n'avons acceptée que par considération de la source où nous nous sommes renseignés.

De même que beaucoup d'étrangers emportent chez eux, à titre de curiosité, nos jetons d'aluminium, des coloniaux en ont expédié aux colonies.

Mais depuis, les négres sont tombés en admiration devant ces rondelles aux tons de chrysothale et en ont fait des bijoux, comme s'ils étaient en or.

Aujourd'hui la demande afflue. Les négres veulent même les transformer en gri-gri ; nos « marsouins »

et nos explorateurs, voire nos fonctionnaires, emportent des jetons d'aluminium en Afrique et ailleurs, comme autrefois, ils emportaient de la ferraille et de la verroterie.

Nos jetons d'aluminium sont devenus monnaie d'échange.

Nous voilà donc obligés de garder nos petites coupures aussi sales soient-elles, à moins qu'elles ne soient retirées et que les neuves qui existent, soient mises en circulation — ce qui devrait être fait dans l'intérêt public.

L. B.

### Matériel scolaire

M. Delmas, l'actif député du Lot vient de recevoir la lettre suivante du ministre de l'Instruction publique :

Paris, le 8 mars 1922.

Monsieur le Député et cher collègue, Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la commune de Cazals, qui sollicite une concession de matériel scolaire en faveur de ses écoles primaires publiques.

Dès que cette demande qui va être examinée avec tout l'intérêt qui s'attache à votre recommandation, recevra une solution, vous en serez immédiatement informé.

Agréé etc., etc.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Le chef de Cabinet : Signé : Roland MARCEL.

### Service des trains

M. Bouat, l'actif conseiller général de Martel, à la suite des démarches faites auprès de la Compagnie du P. O. relatives à la marche d'un train jusqu'à Souillac, a reçu la lettre suivante qui donne satisfaction aux vœux de la population de la région.

Monsieur le Conseiller Général, Vous avez bien voulu attirer mon attention sur l'intérêt que présenterait pour les populations intéressées, le prolongement jusqu'à Souillac de la navette matinale circulant entre Saint-Denis-près-Martel et Martel.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, Monsieur le Conseiller Général, qu'en vue de donner satisfaction au desideratum dont vous avez bien voulu vous faire l'interprète, nous prévoyons le prolongement de cette navette jusqu'à Souillac à l'occasion de la mise en application de notre prochain service (1<sup>er</sup> juin).

Recevez, Monsieur le Conseiller Général, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le chef de l'Exploitation-Adjoint, BAILLARGUES.

### Association des veuves de guerre

Extrait du Journal Officiel du 25 février 1922 : Déclaration du 7 février 1922. Association des veuves de la guerre du département du Lot. But : défense des intérêts des veuves, entraide et assistance. Siège : Cahors.

### Conseil de révision

Lundi matin ont eu lieu les opérations du Conseil de révision pour le canton Sud de Cahors, et le soir à 2 heures, les opérations pour le canton Nord.

Une centaine de conscrits ont été examinés.

Dans la soirée, une vive animation a régné sur le Boulevard, toute cette jeunesse chantant et se livrant à de joyeux ébats.

Il n'y a eu aucun incident regrettable.

### Conseil départemental d'hygiène

Le Conseil départemental d'hygiène s'est réuni vendredi à la Préfecture. Etaient présents : MM. Orliac, Manliabal, Toulouse, Daynard, Gayet, docteur Valat, docteur Besse, Garna, Rescoussié, Tourriol.

Avis favorable a été donné aux projets et demandes suivants :

Commune de Montgesty. Construction d'un groupe scolaire ; Commune des Junies. Aménagement de l'école des filles ; Commune de St-Cirq-Madelon. Ecole mixte (achèvement des travaux) ; Commune de St-Paul-Labouffie. Assainissement du cimetière ; Commune de Figeac. Agrandissement du cimetière ;

